
Séance du 12 février 2020 - 18h00

Délibération N°2020/28

Date de convocation : 30 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 12 février 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Salle des fêtes de Carnières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (50 titulaires) :

Alexandre BASQUIN

Vincent WAXIN

Hubert DEJARDIN

Yannick HERBET

Jacques OLIVIER

Nathalie GAVE

Christian PAYEN

Pierre-Henri DUDANT

Jean-Pierre THIEULEUX

Christian PECQUEUX

Marie-Lise MARLIOT

Francis LEBLON

Dominique LAMOURET

Didier BONIFACE

Frédéric BRICOUT

Denis COLLIN

Pierre LEVEQUE

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Bernard POULAIN

Liliane RICHOMME

Martine THUILLEZ

Sandrine TRIOUX

Alain GOETGHELUCK

Gérard TAINSE

Gilles PELLETIER

Bernard PLET

Jean-Claude GERARD

Bertrand LEFEBVRE

Jean-Louis CAUDRELIER

Annie DORLOT

Bruno MANNEL

Joseph MODARELLI

Serge SIMEON

Pascal FOULON

Janine TOURAINNE

Marc PLATEAU

Pascal COQUELLE

Michel HENNEQUART

Laurence RIBES

Didier BLEUSE

Daniel BLAIRON

Augustine NOIRMAIN

Véronique NICAISE

Maurice DEFAUX

Henri QUONIOU

Pascal ROELS

Jean-Paul CAILLIEZ

Axelle DOERLER

Daniel FIEVET

Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

Membres excusés (4) :

Laurent LOIGNON, Alban BAJODEK, Pierre LAUDE, Laurent COULON

Membres absents (11) :

Denise LESAGE, Jean-Félix MACAREZ, Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Francis STOCLET, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ, Daniel CATTIAUX, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (9) :

Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Brigitte PRUVOT à Bernard POULAIN, Patrice BONIFACE à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Bruno MANNEL, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2020/28 : Portant octroi de subventions au profit d'entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)

Considérant la compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis « Développement Économique » définie à l'article L5216-5 1° du code général des collectivités territoriales, et son partenariat avec la Région Hauts de France, la CA2C a la possibilité d'octroyer aux entreprises de son territoire des aides financières directes sous forme de subventions,

Certaines de ces aides ont pour but de favoriser, simplifier la création d'entreprise (TPE artisanales et commerciales) ainsi que le développement de celles-ci dans l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux d'aménagement.

Vu la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du territoire de la République) n°2015-911 du 7 août 2015,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L1511-2-1, L5216-5 1°,

Vu le Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil régional le 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n°20171147 du Conseil régional du 29 septembre 2017, adoptant le projet de convention transitoire entre la Région et les EPCI en faveur des opérateurs de la création d'entreprise,

Vu la convention de partenariat n°18000030 relative à la participation de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France et son annexe 5 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide à la création d'entreprise et fixant forfaitairement le montant de l'aide à 2 000 € dans les communes de moins de 4 000 habitants et à 1 500 € dans les communes de plus de 4 000 habitants et son annexe 6 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide au développement des TPE fixant le montant de l'aide à 30% des dépenses éligibles hors taxe,

Vu la délibération n°2017/0104 du conseil communautaire du 05 octobre 2017, approuvant la convention de partenariat n°18000030 et autorisant le Président à signer les tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,

Il est proposé conseil communautaire :

- d'approuver l'octroi de subventions au profit d'entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis conformément au tableau annexé à la présente délibération,**
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au budget 2020.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 février 2020 et de la publication le
18 février 2020

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 février 2020

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAYS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Annexe 2020/28 : Tableau d'octroi des subventions au profit des entreprises du Territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

REGIMES	COMMUNES	ENTREPRISES	REPRESENTANTS	OBJET	INVESTISSEMENTS ELIGIBLES (HT)	MONTANTS	MODALITES DE VERSEMENT
Développement	Caudry	« Lailleurs est ici » Restauration	M. Lemaire Grégory	Ouverture d'un restaurant traditionnel oriental en centre-ville	4.350€	1.500 €	En un versement au moment de la signature de la convention
	Le Cateau	SARL Lefever Ventes de véhicules neufs et d'occasions, mécanique, carrosserie	M. Lefever Guillaume	Facade et enseignes Peintures extérieures Menuiseries Clôtures	24.529 €	7359 €	En deux versements : 50 % à la signature de la convention
	Caudry	« Quartz création » Salon de coiffure	Mme Mathon Karine	Climatiseur chaud/froid	3.330 €	990 €	50 % sur présentation de factures